

police force at their command, see that law was respected? These American fishermen were supposed to hold licenses, but it was a fact that not one-eighth of them had licenses. There was no one to see that they had licenses, and therefore they all passed as holding licenses, and therefore entitled to come on shore. In view of these facts, it was certainly not very satisfactory to be told by the Government that the local authorities should protect themselves.

Hon. Sir John A. Macdonald thought if the hon. gentleman had heard the answers of the Government *in extenso*, he would not have spoken as he did. His answer was that the steamer of the Royal Navy was not employed to protect the Baie des Chaleurs alone, but the whole Canadian fisheries. That steamer had been twice in the Baie des Chaleurs during the season, and had been continuously employed in performing its duty on some portion of the coast the entire season. The Government, of course, had no control over the steamers of the Royal Navy. He believed the instructions of the Admiralty were such as to render any active service in the way of protecting our fisheries impossible. Three warnings and twenty-four hours notice were required in order to prevent complication such as arose before 1854. The Canadian Government had not been wanting in demonstrating against these restrictions. He was happy to believe that Her Majesty's fleet in our waters would not be diminished, but perhaps increased. As already announced, it was the intention of the Government to issue no more licenses to foreign fishermen, and they were taking every step possible to protect our fisheries. They would have such a force as the Imperial Government chose to place in our waters to back up our own schooners, which would act as marine police. With respect to the motion before the House for the correspondence with the Imperial Government, the Government had already promised to bring it down. If there was any correspondence respecting depredations, it would be brought down.

Hon. Sir A. T. Galt said it was evident from references made to this question that the House should be in possession, as soon as possible, of the correspondence that had taken place between the Canadian and Imperial Governments. It was certain that the question of fisheries in connection with the Americans had in former years been a source of very great complication and danger to the relations between Great Britain and the United States. It was very important that the House should know

trouvaient à terre en même temps. Comment les autorités locales, qui ne disposaient d'aucune force policière, pouvaient-elles alors faire respecter la loi? Ces pêcheurs américains étaient censés être titulaires de permis, mais à la vérité, moins d'un huitième d'entre eux en possédaient. Personne n'était chargé de contrôler leur permis et, en conséquence, les passaient tous pour des titulaires de permis autorisés à descendre à terre. En raison de ces faits, il n'est sûrement pas très satisfaisant de se faire dire par le Gouvernement que les autorités locales devraient se protéger elles-mêmes.

L'honorable **sir John A. Macdonald** croit que si l'honorable collègue avait pris connaissance de la teneur intégrale des réponses du Gouvernement, il ne se serait pas exprimé comme il l'a fait. Il a répondu que le vapeur de la marine royale n'était pas chargé de protéger seulement la baie des Chaleurs mais toutes les pêches canadiennes. Durant la saison, ce vapeur s'est rendu deux fois à la baie des Chaleurs et il a constamment rempli sa mission sur une partie de la côte. Naturellement, le Gouvernement n'a aucune autorité sur les vapeurs de la marine royale. Il croit que les ordres de l'Amirauté étaient de nature à empêcher toute protection efficace de nos pêches. Il était nécessaire de donner trois avertissements et un avis de 24 heures afin de prévenir les ennuis comme ceux qui sont survenus avant 1854. Le Gouvernement canadien n'a pas manqué de protester contre ces entraves. Il est heureux de penser que la flotte de Sa Majesté dans nos eaux ne serait pas réduite, mais peut-être augmentée. Comme il l'a déjà déclaré, le Gouvernement a l'intention de ne plus émettre de permis aux pêcheurs étrangers et prend toutes les mesures nécessaires pour protéger nos pêches. Il disposerait de la force navale que le Gouvernement impérial déciderait d'expédier dans nos eaux pour appuyer nos propres goélettes qui agiraient comme Police Maritime. Quant à la motion présentée à la Chambre concernant la correspondance échangée avec le Gouvernement impérial, le Gouvernement a déjà promis de la déposer. S'il y a de la correspondance au sujet des déprédations, elle sera déposée.

L'honorable **sir A. T. Galt** dit qu'il est évident, selon les allusions faites à cette question, que la Chambre devrait être en possession, dès que possible, de la correspondance échangée entre le Gouvernement canadien et le Gouvernement impérial. Il est certain que la question des pêches, en ce qui concerne les Américains, a été, dans les années antérieures, une source de problèmes très sérieux et même de dangers pour les relations qui existent entre la Grande-Bretagne et les États-Unis. Il est très important